



# Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

**OBJET : URBANISME**  
36) SADEV94  
Rapport CRC

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221020-DEL20221020\_36-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2022  
Date de réception préfecture : 28/10/2022

### ETAT DE PRESENCE POINT 36

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	34
Absents représentés.....	13
Absents excusés.....	1
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### ETAT DE PRESENCE POINT 36

#### **PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BERTOUT-OURABAH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DIARRA, Mme DORRA, Mme FREIH BENGABOU, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, M. MOKRANI, conseillers municipaux.

#### **ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Adjointe au Maire, représentée par M. GUESMI,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
M. BAMBA, Conseiller municipal, représenté par Mme MACALOU,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. BERTOUT-OURABAH,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal, représenté par Mme FREIH BENGABOU,  
M. PRIEUR, Adjoint au Maire, représenté par M. BADI,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,  
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN.

#### **ABSENTS EXCUSES**

M. MRAIDI, Conseiller municipal.

#### **ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



**URBANISME**  
36) SADEV94  
Rapport CRC

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a procédé à l'examen de la gestion de la société d'économie mixte (SEM) « Société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne » (Sadev 94) à compter de l'exercice 2015,

considérant que le rapport d'observations définitives de la CRC a été rendu communicable le 12 mai 2022,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine souhaite présenter le rapport de la CRC à son assemblée délibérante, bien que cette démarche ne soit pas obligatoire et ce par souci de transparence,

vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ci-annexé,

**DELIBERE**

Adopté à la majorité  
par 44 voix pour, 3 abstentions

**ARTICLE 1** : PREND ACTE du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant Sadev 94 qui souligne notamment la situation financière saine de l'aménageur.

**ARTICLE 2** : RAPPELLE l'importance de l'échelon communal pour apprécier les besoins/attentes des citoyens et ainsi initier, contribuer et participer activement à l'aménagement de la cité, seul échelon de proximité qui offre la garantie d'associer usagers et habitants au développement des territoires.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE 28/10/2022  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 28/10/2022